

| | | |
|-----------|-----------|-----------|
| GR | CL | N° |
|-----------|-----------|-----------|

**COURSE DE CÔTE REGIONALE DE VALS-PRES-LE-PUY
SAMEDI 23 - DIMANCHE 24 MAI 2009**

BULLETIN D'ENGAGEMENT

CONDUCTEUR :

NOM..... PRENOM

ADRESSE.....
.....

CODE POSTAL LOCALITE

TELEPHONE..... PORTABLE.....

CODE LIGUE - ASA NOM

ADRESSE MAIL@.....

N° LICENCE GROUPE SANGUIN

PERMIS CONDUIRE DELIVRE A

VEHICULE :

MARQUE APPELLATION

ANNEE IMMATRICULATION

N° CHASSIS N° MOTEUR.....

NOMBRE CYLINDRES CYLINDREE

COULEUR DOMINANTE POIDS

FICHE D'HOMOLOGATION N°..... PASSEPORT TECHNIQUE N°

MODIFICATIONS APPORTEES

Tout engagement, pour être valable, doit être accompagné du montant des frais de participation, soit :
CENT CINQUANTE EUROS - 150 EUROS
Les règlements devront être libellés à l'ordre de : **TEAM LES GAULOIS**
Et adressés avant le **18 mai 2009** à l'adresse suivante :

**TEAM LES GAULOIS
SOUS DENISE
CHEMIN DE LA RIBEYRE HAUTE
43000 ESPALY SAINT MARCEL**

Le conducteur soussigné, certifie sur l'honneur qu'il n'est pas, à ce jour, sous le coup d'une suspension de permis de conduire, et s'engage à renoncer à sa participation à l'épreuve au cas où il se trouverait dans cette situation au moment de son déroulement. Il est rappelé que tout licencié ne peut, en aucun cas s'engager, à la même date, dans deux épreuves organisées par des associations sportives différentes (Article 68 du Code Sportif International) "le conducteur est obligé de prendre part à la compétition dans laquelle il s'est engagé".

"Nous soussignés, déclarons avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve ainsi que de la réglementation générale des prescriptions générales des Courses de Côtes telles qu'elles ont été établies par la F.F.S.A."
Je certifie exact l'ensemble des déclarations figurant sur le présent bulletin.

Fait à : Le

SIGNATURE DU CONCURRENT

Si vous êtes intéressé par la formule Bowling,
cochez la case ci contre :

NE RIEN INSCRIRE DANS CES CASES RESERVEES A L'ORGANISATION

| | | | | |
|---------------|---------|--|-----|--|
| Règlement par | Chèque | | Nom | |
| | Espèces | | | |

Reçu le :

| | |
|-----------------------|---------------------------|
| VISA TECHNIQUE | VISA ADMINISTRATIF |
| | |

A l'occasion de la vingt cinquième édition,
le Team Les Gaulois est heureux de vous offrir
une partie de bowling et une boisson,

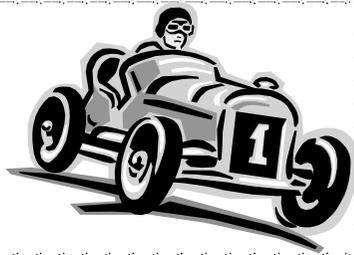
au Bowling



l'Odyssée

à St Christophe/Dolaizon

Entre chaque montée,
Présentation de
Véhicules Historiques



CHALLENGE DES TROIS CÔTES

ECURIE VELLAVE

TEAM LES GAULOIS

PROMORALLYE

ARTICLE 1 : Présentation

Les associations Ecurie Vellave, Team les Gaulois, Promorallye organisent pour la saison 2009 un challenge nommé :

CHALLENGE DES TROIS CÔTES.

Les trois épreuves retenues pour ce challenge sont :

- 11° course de côte de la Sumène les 02 et 03 mai 2009
- 25° course de côte de Vals près Le Puy les 23 et 24 mai 2009
- 20° course de côte du Monastier les 25 et 26 juillet 2009

ARTICLE 2 : Condition de participation

Ce challenge est ouvert à tous les licenciés FFSA.

ARTICLE 3 : Règlement

Tout licencié ayant participé aux trois épreuves définies dans l'article 1 , bénéficiera d'un abattement d'une valeur de 10€ sur chaque engagement, soit un montant de 30€. Cet abattement sera effectif et appliqué lors de la remise des prix de la troisième épreuve soit la course de côte du Monastier.

ARTICLE 4 : Pénalités

Tout concurrent mis hors course lors d'une épreuve du challenge ne pourra bénéficier du dit abattement et sera exclu du challenge des trois côtes.